



Les Ailes du Noyonnais

Noyon, le 15 mars 2026

**Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire
du samedi 7 mars 2026**

9h45 - Aérodrome – Chalet clubs – Frétoy le Chateau

9 h40 Accueil et vérification des pouvoirs.

9 h45 Ouverture de l'AGO.

Elus présents : (3)

HENIQUE Marcel, SOKOL Claude et BREIFENSTEIN Hervé.

Elu Excusé avec procuration : (5)

PADIEU Cyrill (en compétition/juge FFP).

BALAGUER Gérard (hospitalisé à domicile)

HENIQUE Sibel (au Maroc)

SOKOL-CORDIER Valérie (excusée)

VRINAT Lionel (excusé)

Invités présents: (4)

M. MAIGROT Patrice, Président de la ligue de parachutisme des Hauts de France

M. DEMOLON Geoffrey, élu CODEPSO et EICEPS.

M. LAFFAILLE Raymond, Vice-président école para EICEPS

M. REBOURSIER François, Secrétaire général école para EICEPS

Membres présents ou représentés : (8)

M. LACHKAR Jean-Philippe, MONTI Cyril, GAILLIOT Paul-Valéry et HERMENT Stéphane (candidat élection).

M. BUCHILLOT Fabrice (pouvoir), KADOCHE Elie (pouvoir), SERRA Julie (pouvoir) et SAUVAGE Patrick (pouvoir).

1/ - Ouverture de l'AGO par le Président Marcel HENIQUE

Le Président remercie les invités de leurs présences ainsi que les membres absents ou représentés.

In Memoriam Alain ROLLET (Président d'honneur du CoDePSO) et son épouse Bernadette.

2/ - PV AGO du 22 Mars 2025

Pas d'observation.

Approbation.

3/ - Rapport moral et d'activité du Président.

Lecture du rapport moral et d'activité 2025.

Pas d'observation.

Approbation

(Joints en annexe)

4/ - Rapport financier 2025 et prévisionnel 2026.

- a) – Lecture du bilan comptable 2025 par le président en absence du trésorier Gérard BALAGUER, toujours hospitalisé à domicile depuis son accident en parachute.
 . Total 161 247 € - Pas d'observation - Approbation (joint en annexe)
- b) - Lecture du budget prévisionnel 2026 par le président.
 . Total 169 100 € - Pas d'observations - Approbation (joint en annexe)
- c) – Vote cotisation club 2027.
 La cotisation ne sera pas augmentée par rapport aux années précédentes, soit 40 €. Rappel, depuis l'année 2022, la cotisation des membres d'une même famille ou des juniors en individuel est de 20 € au lieu de 40 €.
- Approbation

5/ - Prévisionnel des aides et des activités club 2025.

- a) Aides financières club à ses membres.
 (En conformité avec la convention d'entraide avec notre école EICEPS)
 Les aides financières aux membres sont renouvelées. (Joint en annexe)
- b) Convention d'entraide du matériel club mis à disposition de notre école EICEPS.
 Notre parc parachutes se composait en fin d'année à 62 unités, soit 15,5 parachutes.
 (1 parachute = 4 unités = 1 SH + 1 VP + 1 VS + 1 Sécu).
 Ce matériel est renouvelé et mis à disposition de notre école pour l'année 2026.
 Nouvelle convention signée et renouvelable par tacite reconduction. (Joint en annexe)
- c) Achat annuel d'un parachute en commun.
 L'achat du parachute annuel en commun (EICEPS + CODEPSO + PSC + PCAN) n'a pas été renouvelé pour l'année 2025, suite à l'achat de plusieurs unités en début de l'année 2025 (20 unités).
 Pour 2026 une étude et débat est à prévoir.
- d) Les bourses sur les acquisitions de brevets et qualifications sont maintenues.
 Ces bourses financières à 60 € sont cumulables la même année sans limite.
 (En annexe, détails des acquisitions des 33 brevets 2025)
- e) Bourses sur les remboursements des locations de parachutes de l'année 2025.
 Rappel convention 2025 = 15,50 parachutes x 75 loc à 8 € = 9 300 €. Si cette somme n'est pas utilisée en totalité sur l'année, celle-ci reste en comptabilité sur notre compte crédit école l'année suivante.
 Bien que la convention en donne la possibilité, cette somme n'est pas demandée en remboursement, mais simplement mise en ajout sur l'année suivante.
 L'entretien du matériel est à la charge l'école de parachutisme.
Détails du tableau des aides 2026 (joint en annexe) : Approbation
- | | |
|--------------------|------------------------------------|
| a. Location | Maxi 300 € sur l'année |
| b. Parachute perso | Bourses de 2 € sur maxi 100 sauts. |
- (Prendre contact avec le club en cas de problème de dépassement)
- f) Stages, formations et compétitions.
 Nos membres ont participé à tous les stages de notre école avec l'acquisition de nouveaux brevets.
 Nos compétiteurs ont participé à plusieurs compétitions locales, régionales et nationales.

Nos Athlètes, membres de l'équipe de France pour certains ou pas pour les autres, terminent sur les podiums au niveau du championnat de France 2025 (Champion de France dans la discipline du Wing-Suit pour Adrien), également sur les podiums au niveau Championnat Européen et Coupe du Monde (En détails sur le rapport d'activité).

6/ - Site Internet du PCAN. www.pcan.fr

Notre webmaster, Hervé BREITENSTEIN assure la gestion de notre site web.
Ne pas hésiter à lui transmettre vos photos d'activités ou de compétitions.
Il reste à votre disposition. Son nouveau courriel : webmaster@pcan.fr

7/ - Candidature au comité directeur.

Une candidature a été retenue et validée par le dernier Bureau du Comité Directeur, celle de Stéphane HERMENT, compétiteur de niveau National, avec encore un podium aux derniers championnats de France dans la discipline des Figures Artistiques (Free-Style).

Stéphane HERMENT est élu à l'unanimité au comité directeur du PCAN.
(Sur le mandat en cours 2025/2028)

Stéphane complète notre comité directeur qui se monte maintenant à 9 membres élus.

8/ - Divers.

- a) Représentation PCAN 2025 aux diverses réunions ou AG.
 - . AGO FFP. En mars 2025 sur Paris.
 - . AGO CODEPSO.
 - . AGO du PSC.
 - . AGO EICEPS.
 - . Tenue d'un stand sur le parachutisme lors de la fête des sports de la ville de Noyon.
- b) Félicitations de M. Patrice MAIGROT, Président de la Ligue Régionale de Parachutisme des Hauts de France pour les excellents résultats obtenus par nos compétiteurs au niveau National et International.
- c) Plus de questions diverses. L'ordre du jour de l'AGO étant épuisé, le Président remercie les participants et clôture celle-ci à 10h45, laissant la place à l'AGO du Co.De.P.S.O.

Le Secrétaire Général,
Claude SOKOL


Para-Club les Ailes du Noyonnais
Siret n° 449 190 099 00019
Asso n° W603000630

Le Président,
Marcel HENIQUE





Para-Club les Ailes du Noyonnais
Président : Marcel HENIQUE Tél. 06 12 13 78 98
1, Square La Fontaine 75016 Paris
Courriel : paracclub.noyon@gmail.com - Internet : www.pcan.fr
RNA n°W603000630 - Siret n° 449 190 099 00019 - APE n° 9312 Z
Agréments : DDJS n°99-60 74 - APS n° 06011ET0234 et FFP n°60 19
Siège social : Hôtel de Ville - Bureau des Sports - 60400 Noyon Cedex
IBAN : FR76 1027 8026 6400 0201 7980 115 - BIC : CMCIFR2A





Les Ailes du Noyonnais

Assemblée Générale Ordinaire

Du samedi 7 MARS 2026

Chalet Clubs – Aérodrome

Frétoy le Château

Feuille de présence

Membres Actifs PCAN

<u>NOM Prénom</u>	<u>Signature</u>	<u>Observation</u>
DEMOLON Geoffrey		Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630
MONTI Cynl		Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630
LACHKAR Jean phil		Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630
		Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630
		Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630
Fabien BU CHILLOT	Pouvoir.	
Elie KADO CHE	Pouvoir.	Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630
Julie SERRA	Pouvoir	
Cyrill PARDON	Pouvoir	Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630
Ronnel BINAT	Pouvoir	Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630
Patrick SCHAUBERT	Pouvoir	
Sofel HENRIEUX	Pouvoir	Para-Club les Ailes du Noyonnais Siret n° 449 190 099 00019 Asso n° W603000630

